

La solution au conflit identitaire ?

La partition en question

Gilles BERTRAND

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/747>

DOI : [10.4000/cemoti.747](https://doi.org/10.4000/cemoti.747)

ISSN : 1777-5396

Éditeur

AFEMOTI

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2002

ISSN : 0764-9878

Référence électronique

Gilles BERTRAND, « La solution au conflit identitaire ? », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 34 | 2002, mis en ligne le , consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/747> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cemoti.747>

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

Tous droits réservés

La solution au conflit identitaire ?

La partition en question

Gilles BERTRAND

Depuis la fin de l'antagonisme bipolaire opposant les États-Unis et leurs alliés à l'Union soviétique et les siens, nous assistons à la remise en cause des frontières sinon de l'existence d'un nombre sans précédent d'États. Comme le montre Alexis Heraclides dans sa contribution à ce dossier, il s'agit surtout de deux types de revendications et, souvent, d'entreprises : partitionnistes et sécessionnistes. Les unes et les autres visent à détacher une ou plusieurs parties du territoire et de la population d'un État pour en fonder un ou plusieurs autres. La différence entre sécession(nisme) et partition(nisme) est ténue. Dans le premier cas, la séparation s'apparente surtout à une amputation et l'État pré-existant n'est pas fondamentalement remis en cause, il survit. Dans le deuxième cas, l'existence même de l'État est mise en cause et sa disparition, en tant que tel (par exemple en tant que système fédéral), souhaitée voire réalisée. Ainsi il s'agirait d'une entreprise sécessionniste dans le cas du Québec, car le Canada survivrait à l'amputation, y compris comme État fédéral. En revanche il s'agirait de partition dans le cas de la Tchécoslovaquie qui a disparu pour laisser la place à deux États distincts. Remarquons tout de même que les deux types de revendications et d'entreprises sont souvent confondues dans l'analyse : les observateurs emploient communément "séparatisme" et "sécessionnisme" comme des synonymes, mais utilisent rarement le terme de "partitionnisme"...

Alors pourquoi consacrer ce dossier à la *partition* plutôt qu'à la *sécession* ou avoir écarté le terme, apparemment plus global, de *séparation* ? Notre première réponse est que ce dernier terme demeure relativement imprécis par rapport aux deux précédents. Mais nous en ajoutons une autre, sans doute plus convaincante : les revendications et entreprises sécessionnistes aboutissent presque inmanquablement à des partitions dans la mesure où l'État préexistant n'y survi(vrai)t que difficilement en tant que tel. Enfin, nous observons que les revendications sécessionnistes sont constamment rejetées dans les enceintes des organisations intergouvernementales. En revanche, les entreprises partitionnistes connaissent un succès croissant, y compris dans ces mêmes enceintes ; elles sont de plus en plus perçues comme des solutions de moyen ou de long terme (*sustainable peace*) aux conflits.

Car c'est bien de partitions qu'il s'agit dans le Caucase, dans les cas de la Bosnie-Herzégovine et de Chypre. Dans ce dossier, la contribution d'Aude Merlin porte sur les discours et politiques partitionnistes qui ont suivi la dissolution de l'URSS dans trois républiques autonomes du Nord Caucase (Fédération de Russie), la Kabardino-Balkarie, la Karatchaïévo-Tcherkessie et la Tchétchéno-Ingouchie. Elle montre en particulier comment ces discours et pratiques résultent de la politique soviétique des nationalités. Politique qui n'est pas étrangère, et c'est peu dire, aux conflits sécessionnistes d'Abkhazie et du Nagorny-Karabagh. Marion Avrillier, quant à elle, envisage le cas de la ville de Mostar, divisée (entre Croates et Bosniaques musulmans) au sein d'une bien mal nommée "fédération" croato-musulmane, entité censée faire contrepoids à la *Republika serpska* au sein de la Bosnie-Herzégovine, État officiellement préservé mais en réalité divisé par les accords de Dayton de 1995. Enfin, Niyazi Kyzlyurek revient sur l'un des archétypes de la partition au XXe siècle, le conflit chypriote, en montrant aussi qu'une autre solution est possible, sans aucun doute plus compatible avec l'appartenance à l'Union européenne et porteuse d'une réelle *sustainable peace*.

Or, comme le démontre Radha Kumar dans sa contribution majeure à l'étude du phénomène de la partition, les conflits chypriote et bosniaque se font écho l'un l'autre¹. La politique de "divide and rule" puis "divide and quit" de la puissance coloniale britannique dans le premier cas renvoie, selon Radha Kumar, à celle de "divide and quit" de la "communauté internationale" en Bosnie-Herzégovine. Les accords de Dayton auraient ainsi permis aux organisations intergouvernementales et aux principaux États sollicités militairement (notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France) d'éviter une intervention plus lourde et plus coûteuse (financièrement, humainement voire politiquement) tout en mettant fin au conflit, du moins en apparence. La constitution, les traités d'alliance et de garantie de l'indépendance de Chypre (1960) portaient en germe la future partition de l'île, déjà divisée par le conflit entre nationalistes grecs chypriotes et turcs chypriotes attisé par la puissance coloniale britannique. Celle-ci pouvait alors se retirer à moindre coût, puis, en 1974, ne pas intervenir militairement, tout en conservant ses deux bases militaires souveraines.

Plus intéressant encore, le projet de fédération bizonale bicommunautaire approuvé par les Nations unies dans le cas de Chypre préfigure les accords de Dayton². Lesquels sont désormais la référence des partisans et adversaires du projet fédéral à Chypre. Il est encore significatif que les mêmes diplomates se soient occupés des deux dossiers. Ainsi feu Cyrus Vance fut chargé de la question chypriote au sein du gouvernement Johnson dans les années 1960, puis de la Bosnie-Herzégovine pour les Nations unies, trente ans plus tard. En sens inverse, Richard Holbrooke, fort de son rôle dans la négociation des accords de Dayton, tenta quelques mois plus tard d'appliquer les mêmes recettes à Chypre, sans succès.

Surtout, Chypre fait le lien entre les partitions issues de la décolonisation britannique (Inde-Pakistan, Irlande, Israël-Palestine) et celles de l'après-Bipolarité, à commencer, donc, par la Bosnie-Herzégovine. Ces partitions ont en commun d'avoir été instaurées pour mettre fin à un conflit entre deux ou plusieurs populations, "groupes ethniques" ou religieux. En cela, elles se distinguent des partitions dites "idéologiques" de la Guerre froide (Allemagne, Corée, Vietnam et Yémen). Mais les clivages idéologiques en question divisaient d'abord "les grandes puissances" et accessoirement les populations locales. Les considérations géostratégiques ont primé. D'où la fin rapide de ces partitions, accompagnant notamment celle de la Bipolarité³. Il ne se trouve plus un seul

décideur ou observateur pour légitimer ces partitions de la Bipolarité alors qu'au contraire les partitions issues de la décolonisation sont regardées comme quasi-définitives (sauf, peut-être, dans le cas de l'Irlande et de Chypre) et en tout cas toujours légitimes (sauf dans le cas de Chypre, et encore...).

Pire, la partition ne fait l'objet que de quelques débats sérieux⁴, tandis que des décideurs et parfois des journalistes et des universitaires adoptent à son endroit des positions contradictoires, sinon purement opportunistes, allumant autant d'incendies qu'ils prétendent en éteindre par ailleurs. Ainsi a-t-on pu voir soulever l'hypothèse de la partition du Rwanda et du Burundi, puis la réunification en deux entités distinctes, le Hutuland et le Tutsiland⁵. Les "clivages ethniques" afghans ont donné l'idée à quelques "bonnes âmes" (notamment dans les médias) d'une partition aboutissant à la création d'un Pachtounistan⁶. Plus récemment encore, un universitaire espagnol a repris l'idée de James Baker d'une partition du Sahara occidental, ce qui devrait, assure-t-il, mettre un point final au conflit, voire à une réunification au bout de cinq ans !⁷ Et ne parlons pas des plans de "séparation unilatérale" entre Israël et un futur État palestinien, plans qui vont à l'encontre de l'esprit, sinon de la lettre des accords d'Oslo notamment de l'idée de "marché commun" énoncée par Shimon Peres à l'époque⁸.

Pourtant, les revendications sécessionnistes et partitionnistes ne sont pas légitimes, pire, chaque sécession ou partition crée un dangereux précédent, c'est du moins ce que répondent les États et les organisations intergouvernementales⁹ aux groupes tels que les LTTE (*Liberation Tigers of Tamil Eelam*) à Sri Lanka et le PKK (*Partiya Karkeren Kurdistan*, Parti des travailleurs du Kurdistan) en Turquie¹⁰. Le premier, sécessionniste, prône en réalité la partition de Sri Lanka en deux entités, l'une cinghalaise, l'autre tamoule, en réponse à la mainmise des élites nationalistes cinghalaises sur le pouvoir politique et l'administration depuis l'indépendance. Le deuxième n'est plus sécessionniste et réclame désormais moins une certaine autonomie territoriale que des droits collectifs spécifiques, conséquence de sa défaite militaire et du manque de soutien sur la scène internationale à sa première revendication (sécessionniste). Tout discours juridique, idéologique ou opportuniste mis à part, il est clair que la partition ne constitue aucunement une solution au conflit, mais, au contraire, le perpétue à des degrés divers. Les cas de "paix durable" et de réconciliation entre deux États issus d'une partition ne sont pas rares : ils sont inexistantes.

Une partition en annonce souvent d'autres et la perpétuation du conflit. La cicatrisation semble impossible, et la gangrène menace en fait. La partition des Indes britanniques aboutit ainsi à la création de cet État en deux "morceaux" : le Pakistan. Et à sa propre partition (création du Bangladesh) en 1971. Le conflit premier, Inde-Pakistan, se poursuit au Cachemire, qui a lui-même été divisé¹¹. La partition de l'Irlande demeure une question ouverte, même si le récent processus de paix a mis un terme (relatif) à la violence inter-confessionnelle. Une nouvelle partition de l'Irlande du Nord est envisagée, sur le même modèle : certains comtés sont désormais à majorité catholique et pourraient vouloir rejoindre la république d'Irlande. Les accords de Dayton n'ont manifestement rien réglé et la "communauté internationale" mise avant tout sur la marginalisation des nationalistes. Quant à la partition de Chypre, seuls les nationalistes turcs et chypriotes turcs prétendent qu'elle a "résolu le conflit". Ne parlons pas de la partition de la Palestine, la seule, par ailleurs, à avoir fait l'objet d'un vote de l'Assemblée générale des Nations unies, avec le destin que l'on sait... On ne peut donc qu'être d'accord avec cette conclusion de Radha Kumar :

“Les partitions ne constituent jamais une solution satisfaisante aux conflits ethniques. Bien au contraire, elles ravivent en les restructurant les sources de conflits autour des frontières, des réfugiés et des diasporas. Dans un monde postcolonial et en voie de globalisation, elles ne fonctionnent pas non plus comme stratégies de sortie ni comme moyens d'endiguement”¹².

Le problème demeure que la partition a été, est encore souvent, considérée comme une “solution satisfaisante” au conflit ethnique ou plus largement identitaire. Mais la notion de conflit identitaire est-elle elle-même pertinente ? Une fois le conflit labellisé “identitaire”, ne glisserait-on pas quasi-automatiquement vers la recherche d'une solution en termes de séparations des groupes ethniques, religieux ou ethno-religieux ? L'idée de partition, et plus globalement de séparation, trouve sans doute son origine dans la transformation même des conflits¹³ socio-économiques et politiques en conflits identitaires, “ethniques”, religieux, ou “ethnoreligieux”. En même temps, justifier une partition ou une sécession nécessite, pour ses partisans, l'introduction d'une certaine dose d'identitarisme. L'idée implicite est que l'ennemi est intrinsèquement différent de soi¹⁴ et qu'il n'est aucunement possible de trouver un accord avec lui. La seule solution est la séparation, l'extermination de l'ennemi n'étant pas forcément envisagée, bien que nombre de partitions (et à vrai dire presque toutes sauf celle de la Tchécoslovaquie, d'ailleurs souvent qualifiée de “divorce”) s'accompagnent de massacres, sinon de génocides. Il est communément admis que la partition met fin aux massacres, c'est même ce qui la justifierait, notamment aux yeux des décideurs britanniques lors de la décolonisation. Mais il apparaît aussi que les massacres ont pour objectif de provoquer la partition. Il apparaît encore que la partition (la séparation par la division territoriale) peut être la “moins mauvaise des solutions”¹⁵ pour les entrepreneurs identitaires qui lui auraient peut-être préféré le génocide (la séparation par l'extermination en quelque sorte), mais qui, pour différentes raisons (dont la présence des médias internationaux), doivent y renoncer, souvent au profit de l'épuration ethnique¹⁶.

Même un conflit aussi socio-économique (notamment la question de l'esclavage) et politique (interprétation du fédéralisme) que la guerre de sécession américaine (1861-1865) comporte une certaine dimension identitaire (“Yankees” contre “Dixieland”). Car l'enjeu, pour les dirigeants politiques et militaires, est de convaincre la population qu'elle est radicalement divisée en deux, alors que quatre-vingt ans plus tôt était proclamé l'avènement de la nation américaine. Le mode d'exploitation de la terre, les cultures, et par extension le mode de vie, le climat et la nature seraient à l'origine de cette division Nord-Sud. Vue d'Europe, cette guerre a peut-être porté à son paroxysme le “narcissisme des petites différences” mis en évidence par Sigmund Freud. Mais y a-t-il réellement plus de différences entre un Serbe, un Bochniaque¹⁷ et un Croate qu'entre un Texan, un Californien et un New-Yorkais ? Si celles-ci se mesurent en termes de violence exprimée lors de leurs guerres civiles respectives, on peut en douter...

La différence majeure entre la guerre de sécession américaine et les conflits sécessionnistes et partitionnistes du XXe siècle (et du XXIe ?) est donc l'objectif affiché : dans l'une, la perpétuation ou l'abolition ou du moins la transformation d'un système socio-économique ; dans les autres, la prise du pouvoir par un groupe national (ou qui se perçoit comme tel) qui s'estime opprimé par un autre groupe national. Dans les partitions de la décolonisation, l'administration britannique est quasiment perçue

comme un tiers en position d'arbitre ce qui relève du "grand art politique" ! Mais examinons les questions soulevées par ce qui précède.

Nous ne discuterons pas ici la différence entre "groupe national", ou nation, et "groupe ethnique". Il existe une vaste littérature sur cette question et une grande variété de termes, y compris celui, un peu curieux, d'ethnonationalisme¹⁸. Le terme est appliqué à la revendication par au moins une organisation politique, au nom d'un groupe humain particulier, du statut de nation et par conséquent d'un État (ou d'un territoire autonome, ou au moins de droits collectifs). Qu'est-ce qui différencie alors l'ethnonationalisme du nationalisme ? Rien ou presque, sinon la légitimation ou non de la revendication, par l'utilisateur de l'un ou l'autre terme. Autrement dit, qualifiez tel groupe humain d'"ethnique" et vous lui déniez le droit de disposer d'un État, d'"ethnonational" et vous doutez qu'il soit en droit et/ou qu'il puisse l'obtenir, de "national" et vous lui donnez raison¹⁹. Cette labellisation n'a d'importance que comme indicateur du soutien, ou du moins de la "compréhension", dont disposent sur la scène internationale le groupe humain et l'organisation politique qui prétend le représenter. Et donc de la possible légitimation de la partition ou de la sécession sur cette même scène internationale. Mais du point de vue des acteurs du conflit eux-mêmes, cela ne signifie rien : le groupe menacé par la partition dénie à celui qui l'en menace le statut de nation voire celui d'ethnie. Quant à l'organisation séparatiste, elle ne doute pas qu'elle représente une nation à part entière.

La différenciation entre les groupes qui vont s'opposer voire se séparer est le deuxième problème. Elle peut apparaître comme évidente : conversion d'une partie du groupe "originel" à une autre religion ; adoption d'une autre langue ; existence de groupes identitairement différents avant la colonisation, "forcés" de cohabiter durant la période coloniale (alors qu'ils auraient vécu à l'écart l'un de l'autre par exemple) et qui voudraient rompre ce "mariage" forcé. C'est, *grosso modo*, la thèse de toutes les organisations séparatistes. Mais aussi, parfois, de l'organisation étatique, bien que celle-ci mette souvent plutôt l'accent sur les bonnes relations entre les différents groupes, ou bien (souvent une fois que le conflit fait rage) accuse l'autre groupe de trahison...

La responsabilité coloniale est à la fois évidente et discutable. Les études minutieuses des processus de partition dans le cadre de la décolonisation britannique²⁰ mettent effectivement en évidence le poids des politiques de "divide and rule". Le cas de la Palestine mis à part (mandat britannique relativement bref, phénomène de l'émigration juive qui connaît un tournant dramatique après la *Shoah*), l'administration coloniale britannique a tiré davantage profit de la concurrence d'élites nationalistes que des clivages identitaires. Certes, elle a joué sur ces clivages. Elle a pu attiser les rivalités intercommunautaires. Mais ceci est loin d'être systématique, par crainte, notamment, de violences entre ces groupes qui pourraient mettre en péril l'ordre impérial. Toutefois, lorsque est amorcé le processus de décolonisation, des hauts-fonctionnaires britanniques n'hésitent pas à prôner et à défendre la partition au nom de l'"auto-détermination", de la thèse du "moindre mal", rarement ouvertement de la sauvegarde des intérêts britanniques²¹. Thomas G. Fraser met ainsi en évidence le rôle de Reginald Coupland, universitaire membre de la commission Peel chargée en 1937 de réfléchir à l'avenir de la Palestine. Il s'imposa comme le véritable chef de file de la commission, en raison des ennuis de santé de Peel, et prôna ouvertement la partition tant dans le rapport final qu'auprès des responsables de l'Agence juive. Robert Holland rappelle, lui, la politique de "divide and quit" menée par John Reddaway, bras droit de

l'avant-dernier gouverneur de Chypre, Sir Robert Armitage. Mais les deux historiens mettent surtout en avant la “relation triangulaire complexe”²² entre la puissance coloniale britannique et les dirigeants nationalistes rivaux.

Or la responsabilité de ces derniers est écrasante dans tous les processus de partitions. On observe ainsi, systématiquement, qu'ils prétendent “incarner” (plutôt qu'être les porte-parole) des “aspirations nationales” de la population. L'archevêque-ethnarque-président de la république de Chypre (!) Makarios représente à l'extrême ce type de posture, bien qu'il ait eu un rival sérieux en la personne du colonel Grivas, chef militaire du mouvement nationaliste chypriote grec. Mais Gandhi lui-même n'est pas exempt d'une telle critique ; lui qui marginalisa Jinnah, alors membre éminent du parti du Congrès, lors d'une conférence sur l'avenir de l'Inde organisée par le gouvernement britannique, à Londres en 1931 : “Gandhi (...) announced to the conference that Congress spoke for India and that he spoke for Congress”²³. Jinnah se retira peu après de la politique, puis prit la tête de la Ligue musulmane en 1937.

La force de l'idéologie nationaliste, et de toute idéologie identitariste en général, est bien de permettre à ce type de dirigeant d'exercer le pouvoir de façon autoritaire et d'éliminer toute opposition interne (à l'organisation, mais aussi parfois à la nation) en agitant le spectre de la division interne face à la puissance coloniale mais aussi, très rapidement, à l'autre (groupe ethnique, religieux, etc.). Qui s'oppose au chef s'oppose à l'organisation, qui s'oppose à l'organisation s'oppose à la nation qu'elle prétend représenter, donc est traître à la nation tout opposant politique. Ce type de raisonnement s'impose d'autant plus facilement lorsqu'il n'y a aucune élection et lorsque la crise intercommunautaire atteint son paroxysme. En l'absence d'élections, l'organisation politique n'a en effet d'autre légitimité que celle de son existence (si elle existe en tant qu'organisation) et, accessoirement, celle de son nombre de militants (généralement peu élevé, ne serait-ce qu'à cause de la répression). Lorsque des élections ont lieu, ou bien elles arrivent trop tardivement dans le processus de partition ; ou bien leur trucage évident (par les autorités coloniales ou leurs alliés locaux) délégitime par avance leurs résultats.

Dans de telles circonstances, les dirigeants nationalistes partisans de la séparation agissent peu ou prou comme leurs rivaux à prétention hégémonique sur l'ensemble de la population et surtout du territoire. C'est une autre caractéristique de l'identitarisme : dès lors que le jeu politique est bloqué, “verrouillé” et tout adversaire délégitimé, ne demeure qu'une seule issue, apparemment : celle qui consiste à incarner à son tour une *autre* identité toute aussi primordiale, nationale ou religieuse ; une identité que l'autre dirigeant ne peut pas prétendre incarner. Jinnah peut ainsi contester la position dirigeante (*leadership*) de Gandhi en lui déniait le droit de représenter les musulmans. Graig, premier Premier ministre de l'Irlande du Nord, peut faire de même contre les républicains irlandais mais catholiques. Et c'est encore plus évident pour Fazıl Küçük et Rauf Denktaş, dirigeants de la communauté musulmane turcophone chypriote que Mgr Makarios ne peut prétendre, et ne prétendra d'ailleurs jamais, représenter. Il en ira de même, en 1992, en Bosnie-Herzégovine, les trois partis nationalistes bosniaque, croate et serbe ayant même conclu un accord électoral pour mieux gagner les élections, avant de s'affronter, mais militairement cette fois.

La partition découle donc de ces stratégies hégémoniques rivales sur la scène politique. Dès lors que les élites politiques rivales peuvent mobiliser des ressources identitaires, elles sont en mesure de parvenir à compartimenter cette scène politique en plusieurs, dans lesquelles il n'y a de place que pour un seul dirigeant d'une seule organisation.

Même si ces différentes sous-scènes politiques s'ouvrent à la concurrence électorale et au débat, elles ne sont pas remises fondamentalement en cause. Quant à la séparation territoriale et administrative, elle ne tarde pas, si elle ne s'est produite entre-temps. Tel est le scénario de la partition du Pakistan : l'élite politique pendjabie du Pakistan occidental, gagnante de la partition de l'Inde, n'accepta pas le partage du pouvoir avec celle, bengalie, du Pakistan oriental, laquelle finit par proclamer la partition (1971). On ne peut nier, bien sûr, l'existence d'un soutien populaire certain à la stratégie partitionniste. Les massacres qui précèdent la partition de l'Inde ne sont pas le fait de quelques personnes isolées. Les miliciens nationalistes chypriotes grecs, chypriotes turcs, bosno-serbes et bosno-croates ne surgissent pas de nulle part et s'appuient sur une partie au moins de la population qu'ils prétendent défendre.

Cependant, ces violences occultent la question de l'adhésion à la partition de la population, de ceux dont les dirigeants nationalistes prétendent vouloir faire des citoyens. Les entreprises partitionnistes sont rarement pacifiques, comme au Québec ou en Tchécoslovaquie. Et seul le gouvernement québécois a soumis son projet "souverainiste" (la nuance est importante) à référendum, par deux fois, sans succès. Le "divorce" tchécoslovaque par consentement mutuel n'a été approuvé que par les majorités parlementaires des deux États fédérés ; la procédure référendaire a été écartée. Les partis nationalistes bosniaques, nous l'avons dit plus haut, ont conclu une alliance électorale trompant ainsi volontairement les citoyens quant à leur intention de maintenir l'unité de la république. Les articles de Marion Avrillier, Niyazi Kızılyürek et Aude Merlin montrent à quel point partition et démocratisation ne vont pas ensemble. L'une étouffe l'autre alors que, selon ses promoteurs, elle en est la condition *sine qua non* puisque "les autres" ne "nous" laissent pas "nous" exprimer et ne veulent pas partager le pouvoir...

Nous revenons ainsi à la responsabilité de la puissance coloniale (britannique dans le cas de la partition) et de la "communauté internationale" (ou du moins les États, groupes d'États et organisations internationales qui prétendent implicitement ou explicitement la représenter). L'une, malgré sa "mission civilisatrice", n'a en rien préparé les indépendances, et surtout pas leurs dimensions politiques dont l'élément central est la démocratisation. L'autre cautionne des partitions dont elle espère officiellement qu'elles ne seront que provisoires grâce à la démocratisation des unités politiques issues de la partition. Mais elle a laissé demeurer au pouvoir les dirigeants d'organisations nationalistes pour lesquelles la partition constitue une victoire, la source de leur légitimité, mais aussi une fin en soi. Car la partition est bien une impasse sur le plan politique, économique et social. Qu'ont gagné les Pakistanais ? Des décennies de dictature militaire et le risque d'une guerre nucléaire avec l'Inde. Instaurée il y a cinquante-cinq ans, la partition devait mettre fin au conflit soi-disant inévitable entre hindous et musulmans...

La partition n'est donc manifestement pas la bonne réponse au conflit "ethnique" comme semblent encore l'ignorer certains apprentis-sorciers²⁴. Écarter les dirigeants nationalistes, mettre en place les conditions d'une véritable démocratisation et repenser la citoyenneté ne permettrait-il pas non seulement d'éviter les partitions, mais aussi, d'abord, d'empêcher l'ethnicisation des rapports sociaux et donc des conflits ?

NOTES

1. Radha Kumar, *Divide and Fall? Bosnia in the Annals of Partition*, Londres, Verso, 1997, 207 p.
2. Le sous-titre de l'article de Radha Kumar, "The Troubled History of Partition", *Foreign Affairs*, 76 (1), January/February 1997, p. 22-34, est d'ailleurs : "le précédent de Dayton n'est pas Munich mais Chypre".
3. La partition du Vietnam aura été une parenthèse de vingt ans. Le soutien du régime "communiste" chinois et, dans une moindre mesure de la Russie, expliquent en partie la survie du régime nord-coréen.
4. Radha Kumar dirige l'un des rares projets de recherche sur la partition au Council on Foreign Relations (New York), cf. le dossier de *Transeuropéennes*, "Pays divisés, villes séparées", n°19/20, hiver 2000-2001. Rada Ivekovic a organisé également une série de séminaires sur ce thème à Paris en 2001-2002, qui devrait donner lieu à un deuxième numéro spécial de cette revue. Sur la littérature scientifique concernant la partition et la sécession, voir l'article d'Alexis Heraclides qui suit.
5. Ce scénario méconnaît l'histoire et les réalités du Rwanda et du Burundi, anciens royaumes pré-coloniaux et unifiés linguistiquement (kinyarwanda au Rwanda et kirundi au Burundi). Voir notamment Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda et Burundi : 1990-1996. Le défi de l'ethnisme*, Paris, Karthala, 1997, 400 p.
6. Le terme renvoie, en fait, aux revendications irrédentistes passées de la monarchie afghane (dynastie pachtoune) sur les territoires et les tribus pachtounes incorporées dans l'Empire britannique puis incluses dans le Pakistan. Il ne s'agissait alors nullement de diviser l'Afghanistan.
7. Vicenç Fisas dans *El País* du 27 avril, information reprise par *Le Monde* du 2 mai 2002.
8. Depuis septembre 2000, la presse s'est largement fait l'écho de ce type de propositions, ainsi récemment *Le Monde* des 21-22 avril 2002.
9. "The United Nations cannot subscribe to the principle that a racial or religious minority, whether arising from national development or created as a result of immigration, can insist upon the breaking up of a homeland or shatter the political, geographical and economic unity of a country without the consent and against the wishes of the majority." Discours prononcé aux Nations unies lors du débat sur la partition de la Palestine en novembre 1947 par... le Pakistanais Muhammad Zafrullah ! Cité par Thomas G. Fraser, *Partition in Ireland, India and Palestine. Theory and Practice*, Londres, Macmillan, 1984, p. 176.
10. Voir Isabelle Rigoni, "Nationalisme et violence politique dans l'État unitaire. Les Kurdes du PKK et les Tamouls des LTTE", *CEMOTI*, n°28, juin-déc. 1999, p. 255-286.
11. La plus grande partie de l'ancienne principauté forme un État de l'Union indienne. Le Pakistan a annexé directement les "territoires du nord", peu peuplés, et indirectement Azad Kashmir ("le Cachemire libre") qui dispose, sur le papier, d'une certaine autonomie.
12. Radha Kumar, "Pacifier les hostilités issues d'une partition : des leçons aux options/ Settling Partition Hostilities: Lessons learnt, the Options Ahead" (bilingue), *Transeuropéennes*, "Pays divisés, villes séparées", n°19/20, hiver 2000-2001, p. 26. Sur la question des diasporas, voir *CEMOTI*, n°30, juillet-déc. 2000.

13. Nous nous référons à la définition sociologique générale du conflit élaborée par Lewis Coser dans *The Functions of Social Conflicts* (1956) : “Affrontement entre acteurs collectifs sur des valeurs, des statuts, des pouvoirs ou sur des ressources rares et dans lequel l'objectif de chaque protagoniste est de neutraliser, d'affaiblir ou d'éliminer ses rivaux.” Cité par Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le Retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1992, p. 178.
14. “Le sens de cette distinction de l'ami et de l'ennemi est d'exprimer le degré extrême d'union ou de désunion, d'association ou de dissociation” dit Carl Schmitt, *La Notion de Politique*, Paris, Flammarion, “Champs”, 1992 (1932), p. 64.
15. “The lesser evil” dit Radha Kumar, *Divide and Fall? Bosnia in the Annals of Partition*, op. cit., p. 9, mais sous-entendu dans son texte : aux yeux de la “communauté internationale”.
16. L'épuration ethnique a une ambition territoriale plus évidente que le génocide. Celui-ci consiste plutôt à exterminer un peuple où qu'il se trouve. En pratique, la distinction est moins évidente. La guerre de Bosnie-Herzégovine en est une illustration édifiante. Les miliciens vident les territoires convoités tantôt par la menace, tantôt par le massacre, lequel n'est guère différent du génocide : ainsi le massacre de Srebrenica perpétré par les milices serbes (8 à 10 000 morts).
17. Ou Bosniaque musulman, cf. l'article de Marion Avrillier dans ce numéro et Xavier Bougarel, *Bosnie. Anatomie d'un conflit*, Paris, La Découverte, 1996, 174 p.
18. Pour une vue d'ensemble de toutes ces théories, voir par exemple Christophe Jaffrelot, “Les modèles explicatifs de l'origine des nations et du nationalisme. Revue critique”, in Gil Delannoi et Pierre-André Taguieff (éds.), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991.
19. Voir Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, “Ethnie/ethnique ou “l'ethnique c'est les autres””, *Cités. Philosophie-Politique-Histoire*, (2), 2000, p. 189-195.
20. Par exemple Thomas G. Fraser, op. cit. et Robert Holland, *Britain and The Revolt in Cyprus 1954-1959*, Oxford, Clarendon Press, 1998, 347 p.
21. Lesquels ne sont pas toujours évidents, sauf peut-être à Chypre où le conflit permet à la Grande-Bretagne de devenir “puissance garante” aux côtés de la Grèce et de la Turquie, mais surtout d'imposer la conservation de deux bases militaires relevant de sa seule souveraineté. L'indépendance (et donc la souveraineté) octroyée ne concerne donc que 97% de la superficie de l'île. L'amputation avant la partition en quelque sorte.
22. T.G. Fraser, op. cit., p. 2.
23. Idem, p. 71.
24. Au premier rang desquels Henry Kissinger, voir le chapitre 7, “Chypre : étude de cas d'un conflit ethnique”, p. 169-209, de son livre *Les Années de renouveau*, Paris, Fayard, 2000.

RÉSUMÉS

Résumé : La lutte pour l'indépendance de l'île de Chypre contre la Couronne britannique (1955) a rapidement (1957) été rebaptisée “conflit intercommunautaire”, puis, dans les années 1990, en

“conflit ethnique”. Le conflit reposerait donc sur une opposition, voire un antagonisme, sinon sur un “choc des civilisations” que la puissance coloniale britannique aurait contenu auparavant. Le qualificatif “ethnique” permet surtout aux partisans de la pérennisation et de l'officialisation de la partition de justifier une position illégitime au regard du droit international puisque la partition a été réalisée par la force. Mais le conflit est-il réellement “ethnique” ? Ce qualificatif ne permet-il pas d'occulter le rôle des entrepreneurs politiques nationalistes et des États impliqués ? Comment analyser le conflit chypriote sans passer d'un extrême à l'autre (de la thèse du complot des “Grandes Puissances” à celle du conflit “ethnique”) ? Alors que la première paraît quasiment abandonnée, la deuxième connaît un succès qui doit inquiéter les politistes : l'explication pseudo-psychologique et culturaliste qu'elle fournit nous ramène, en quelque sorte, à l'âge de pierre de la science politique.